

# Martinique : « Aller vers les personnes victimes de la prostitution pour les aider à s'en sortir »

## Entretien avec Coline Robin,

éducatrice spécialisée,  
responsable d'équipe du dispositif  
d'aide aux victimes,  
Croix-Rouge française en Martinique.

### La Santé en action : Comment rencontrez-vous les personnes prostituées ?

Coline Robin : Nous travaillons en partenariat étroit avec l'antenne locale du Mouvement du nid<sup>1</sup> – MDN 972. Nous n'allons pas vers ces personnes sur le terrain, elles sont orientées vers nous par des personnels associatifs et par des professionnels des services de l'État et des collectivités : le Mouvement du nid, d'autres associations, les services sociaux de secteur, l'hôpital, la police, la gendarmerie. Nous accompagnons les personnes majeures ; ce sont des femmes et des hommes martiniquais et étrangers de 18 à 60 ans. Certains sont depuis de très longues années dans la prostitution, d'autres depuis moins longtemps voire récemment. Le partenariat étroit entre l'antenne locale du Mouvement du nid et la Croix-Rouge française permet un véritable accompagnement : il débute auprès des victimes en situation de prostitution en prenant en compte leurs besoins, et se poursuit vers l'insertion sociale et professionnelle.

### S. A. : Comment les aidez-vous à sortir de la prostitution ?

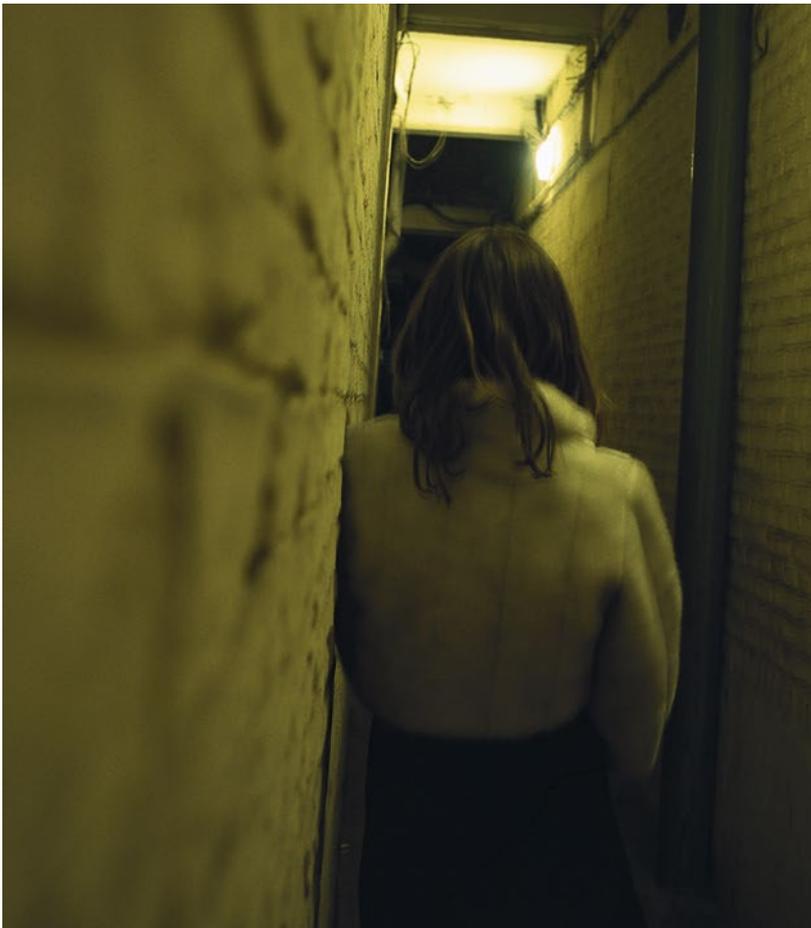
C. R. : Nous allons vers les personnes victimes de la prostitution pour les aider à s'en sortir. Nous

rencontrons les personnes qui ont le désir d'arrêter la prostitution. Pour certaines, cette volonté d'arrêter peut être freinée par un sentiment ambivalent et nous les accompagnons pour renforcer leur motivation, car elles ont besoin d'être soutenues. Une personne qui est dans la prostitution depuis dix ou quinze ans va souhaiter arrêter, mais sa volonté peut se heurter à de nombreux freins et obstacles. Lors de notre première rencontre, nous lui expliquons en détail le cadre de notre intervention ; puis, si la personne est d'accord, nous démarrons avec elle une évaluation psycho-sociale au cours de laquelle nous recueillons toute une série d'informations afin d'instruire son dossier et de le présenter ensuite devant la commission qui statue dans le cadre du dispositif d'accompagnement vers la sortie de la prostitution. C'est cette commission qui valide l'entrée dans le « parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle » et qui ouvre donc l'accès à l'accompagnement à proprement parler. Toutefois, pendant cette phase d'évaluation et avant de présenter le dossier devant la commission, nous mettons en place sans attendre des premiers éléments d'accompagnement pour faire face à l'urgence des situations : les personnes bénéficient d'un colis alimentaire par mois, si besoin nous les accompagnons pour trouver un hébergement d'urgence ou un nouveau logement afin de les aider à sortir de la dépendance d'un hébergement lié à des activités de prostitution. Il faut être très réaliste : les personnes arrivent vers nous avec la volonté d'arrêter, ce qui est impossible sans un

## L'ESSENTIEL

■ **La Martinique est le premier département d'outre-mer à avoir mis en œuvre le dispositif prévu par la loi permettant aux personnes contraintes de se prostituer de pouvoir sortir de cette activité, grâce à un accompagnement spécifique et un soutien psychologique, social et d'insertion. Le parcours prostitutionnel est une violence qui crée une forme d'emprise sur les victimes : réussir à sortir de cette spirale demande un accompagnement spécialisé souvent long (de six à vingt-quatre mois) et de proximité.**

accompagnement immédiat y compris matériel, car elles ont un loyer à payer, elles doivent se nourrir et parfois subvenir aux besoins de leur famille dans leur pays d'origine ; il leur faut donc un minimum de ressources. Nous les orientons pour les faire accéder à des hébergements d'urgence, ce qui est crucial car cela leur permet de ne plus être dans la situation de devoir se prostituer pour payer leur loyer. L'aide alimentaire permet de la même façon de réduire leur dépendance à leur activité de prostitution. Ainsi, dès la phase d'évaluation, elles peuvent réduire leur activité de prostitution ; certaines arrêtent totalement. L'infirmière coordinatrice, dès son premier entretien avec la personne, déclenche l'accompagnement nécessaire : elle commence par mettre en place des soins, parce que certaines prises en charge sont prioritaires : dépistages des infections sexuellement transmissibles (IST), du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) Sida, que souvent les personnes n'ont pas fait depuis longtemps ; prise en charge des maladies chroniques ; suivi de grossesse.



© Marc Helleboid

**S. A. : En quoi consiste l'évaluation psycho-sociale ?**

C. R. : L'évaluation psycho-sociale permet de renseigner le parcours de vie des personnes dans toutes ses composantes : le logement, la famille et l'entourage, le budget et les ressources, l'insertion professionnelle, le niveau d'études, leur projet professionnel. Il y a bien entendu un focus sur leur parcours de prostitution, sur les violences qu'elles ont subies, mais au fil des entretiens, nous les laissons choisir le moment où elles souhaitent aborder ces sujets qui sont les plus difficiles pour elles, car ils sont liés à des violences. Elles peuvent ressentir une honte par rapport à cette activité : elles savent qu'elles vont devoir en parler, mais elles se préparent et choisissent le moment où elles se sentent prêtes.

**S. A. : Comment instruisez-vous leur dossier à présenter à la commission ?**

C. R. : La personne va avoir au moins cinq à dix entretiens avec le travailleur social, au moins trois entretiens avec la psychologue et au moins un avec l'infirmière coordinatrice.

Nous rédigeons ensemble l'évaluation psycho-sociale qui sera présentée ensuite devant la commission. Il y a aussi parfois des entretiens en commun avec un travailleur social-psychologue. Tout dépend du vécu de la personne. Nous lui donnons des rendez-vous qui vont durer de une heure à deux heures ; pour certaines personnes, quatre à cinq rencontres suffisent. Pour d'autres, il faut beaucoup plus de temps en fonction de la complexité des situations. Il nous incombe, au début du processus, d'évaluer le temps dont la personne a besoin pour délivrer les informations nécessaires à l'évaluation psycho-sociale. L'objectif est de rassembler ensemble toutes les informations sur ce qu'elle a vécu et où elle en est dans sa vie. Certaines vont se livrer rapidement et être transparentes, d'autres vont rester sur la réserve et avoir besoin de se sentir progressivement en confiance afin de pouvoir évoquer les différents aspects de leur vie. Le parcours prostitutionnel est une violence qui peut créer une forme d'emprise sur les victimes. Réussir à sortir de cette spirale demande un accompagnement spécialisé souvent long et de proximité.

**S. A. : Comment la commission rend-elle son avis ?**

C. R. : La commission, mise en place suite à la loi de 2016<sup>2</sup>, gère en Martinique l'ensemble des questions relevant de la lutte contre la prostitution, le proxénétisme. Elle donne un avis – favorable ou défavorable – sur les demandes d'engagement dans ce parcours de sortie de prostitution. Nous lui présentons les dossiers, qui sont anonymes. Le préfet rend ensuite sa décision et valide ou non l'engagement de la personne dans le parcours. À ce jour, tous les dossiers que nous avons présentés ont reçu un avis favorable et 25 personnes ont ainsi pu entrer dans ce parcours.

**S. A. : Jusqu'à où les accompagnez-vous ?**

C. R. : Le parcours de sortie de la prostitution permet un accompagnement adapté et important : il ouvre notamment l'accès à une aide financière, à une autorisation provisoire de séjour pour les personnes en situation irrégulière. Chaque situation est différente, mais nous allons vraiment au plus près des besoins : il peut y avoir des personnes pour qui c'est vraiment un accompagnement soutenu de proximité, avec des accompagnements physiques et des contacts téléphoniques plusieurs fois par semaine. L'accompagnement peut être renforcé dans un premier temps, puis adapté à la prise d'autonomie des personnes pour préparer leur sortie du dispositif. Pour certaines, qui peuvent être en situation d'addiction, la prise en charge globale et l'accompagnement doivent être encore plus soutenus. Les personnes sont accompagnées pour tout ce qui va permettre leur insertion sociale et professionnelle : la santé, la parentalité, le logement, le travail, la gestion du budget, etc. Elles bénéficient d'accompagnements individuels et collectifs avec des ateliers et d'un suivi psychologique bimensuel.

**S. A. : Que sont devenues les personnes passées par ce parcours ?**

C. R. : Notre accompagnement n'a pas fait l'objet d'une évaluation scientifique indépendante. Toutefois, nous disposons d'indicateurs intéressants pour ce parcours instauré depuis 2018 en Martinique. Les premières personnes qui en sont sorties

– à la mi-2021 – présentaient de bons indicateurs d'insertion, elles étaient en formation ou en emploi, souvent autonomes dans les démarches, bien insérées socialement. Dans le détail : sept personnes sont sorties du parcours à l'issue de dix-huit mois ou deux ans d'accompagnement. Trois travaillent, quatre sont en formation rémunérée. En parallèle, nous avons arrêté le parcours avec une personne ayant une problématique de dépendance à l'alcool trop importante et nous l'avons orientée vers une prise en charge plus adaptée et des soins.

**S. A. : Quelles sont les difficultés rencontrées ?**

**C. R. :** Les délais – pour que l'accompagnement soit effectif et opérationnel – sont perçus comme trop longs par les personnes, d'autant que le parcours est limité à vingt-quatre mois, car il faut déjà au moins six mois pour tout enclencher : les autorisations d'engagement dans le parcours, l'autorisation provisoire de séjour, l'inscription à pôle emploi, l'inscription à la sécurité sociale, etc. Cette lenteur du début du parcours peut décourager ces personnes qui attendent énormément de ce dispositif. Or pendant ces premiers mois, certaines personnes sont confrontées à des situations particulièrement complexes qui rendent le parcours difficile voire impossible : avec elles, on ne peut pas travailler sur l'insertion sociale et professionnelle, car la première chose dont elles ont véritablement besoin, c'est de soins. Toutefois, pour d'autres, il est possible de combiner une prise en charge *via* des soins et un accompagnement vers une insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, nous collaborons en permanence avec nos partenaires comme les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) pour la question des addictions, les centres médico-psychologiques (CMP) quand il y a des pathologies psychiatriques avec des traitements. Nous procurons un accompagnement vraiment global, nous sommes quatre travailleurs sociaux de la Croix-Rouge française, référentes de parcours, et nous faisons le lien avec le soin, le logement, l'insertion professionnelle... Il nous reste également à fluidifier la question de la



© Marc Heibohd

sortie du parcours notamment pour les personnes ayant bénéficié d'une autorisation provisoire de séjour. C'est une réflexion en cours, en lien avec les services de l'État.

**S. A. : N'est-ce pas un peu court de limiter l'accompagnement à deux ans ?**

**C. R. :** Nous ne les abandonnons pas à l'issue du parcours : nous restons disponibles ; songez que pendant deux ans nous les avons accompagnés, parfois toutes les semaines ! Nous maintenons le lien, les personnes continuent de nous appeler. Nous les redirigeons vers d'autres services si nécessaire. Ainsi, à la Croix-Rouge française, une plateforme d'accompagnement des personnes étrangères peut prendre le relais au niveau de l'accompagnement dans les démarches. Nous les orientons aussi vers les dispositifs de droit commun (CMP, services sociaux de secteur, etc.). ■

**Propos recueillis par Yves Géry, rédacteur en chef.**

1. L'association Le Mouvement du Nid – France agit en soutien aux personnes prostituées. Il les accompagne dans leurs démarches d'accès à la justice, aux soins, ou encore à la sécurité sociale. Et lorsqu'elles entreprennent des démarches pour quitter la prostitution, il est également présent à leurs côtés. Depuis la création des parcours de sortie par la loi du 13 avril 2016, le Mouvement du Nid, agréé dans 17 départements, accompagne aussi les personnes dans cette voie (présentation officielle de l'organisme).

2. Le dispositif d'accompagnement vers la sortie de la prostitution a été conçu dans le cadre du décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016, qui vient compléter la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Il répond au besoin d'accompagnement spécifique nécessaire pour permettre à des personnes victimes de la prostitution qui le souhaitent d'accéder à un nouveau modèle économique et social. Objectif général : permettre à des personnes en situation de prostitution de construire un nouveau modèle économique et social pour sortir de la prostitution. Objectifs secondaires : permettre aux personnes intégrant le dispositif l'accès aux droits sociaux : logement, santé, etc. ; accompagner ces personnes dans un parcours d'insertion professionnelle. La Croix-Rouge française en Martinique a reçu l'agrément pour mettre en œuvre ce dispositif. Après un travail préparatoire conjoint avec la délégation régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité (DRDFE), la première commission départementale de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains s'est tenue en 2019, point de départ de la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif.